

Radioamateurs de la Côte d'Or

Association membre du REF National sans but lucratif fondé en 1925, reconnu d'utilité publique groupant les Radioamateurs Section Française de l'Union Internationale des Radioamateurs (I.A.R.U.).



REF
NATIONAL

Maison des Associations

02, rue des Corroyeurs,
Boite n° Q2

21068 DIJON cedex

Région : BOURGOGNE, Département : Côte d'Or, 21.

Président : Sans

Réunion mensuelle de section : une par mois et horaire selon le calendrier établit, en attente de définition.
Horaire de 10 h 00 à 12 h 00, à la Maison des Associations, 02, rue des Corroyeurs, boite n° Q2, 21068 DIJON Cedex.

F5ZND : Relais UHF numérique de Dijon : 430,525, shift : + 9.400.

F5ZHB : Relais analogique de Dijon : 430,250, shift : + 9.400.

F5KGF-3 : Relais APRS de Dijon : 144.800.

Site INTERNET : <http://rco.r-e-f.org>

Dijon le 03 février 2025.

Suite à la nouvelle réglementation de la distribution des QSL, pour les R.C.O., rien ne change dans l'immédiat, la cotisation permettra l'envoi et la réception des QSL de l'indicatif personnel sans limitation. Pour les indicatifs spéciaux et les QSL manager, en revanche, un droit devra être acquitté selon le barème du REF. Pour plus de précisions, voir les modalités sur leur site.

Il est aussi utile de signaler tout changement d'adresse voire, hélas, la disparition d'Oms.

A plus ou moins longue échéance, les QSL « papier » auront tendance à disparaître au profit de QSL informatique, c'est encore loin d'être le cas maintenant.

L'année 2024 a vu une augmentation sensible de nouveaux licenciés pour notre territoire, ce qui est bon signe pour la relève.

Certains ont envoyé leur cotisation par la poste mais des retards actuels font que le chèque n'a pas été distribué au Trésorier.

Les R.C.O. participeront au salon de Chenove du 22 mars.

Le calendrier concernant les réunions pour 2025 a été fait avec quelques modifications.

La prochaine réunion aura lieu le 10 mars. Elles restent en semaine suite à une demande de plusieurs OMs, celles du samedi ont été abandonnées en raison de problème de stationnement aux abords de la maison des associations mais aussi par le manque total de participants (voir la dernière AG). Toutefois, ceci peut être revu selon les demandes possibles à condition de se manifester.

N'ayant pas eu de questions diverses particulières, la réunion s'est terminée à 11 h 30.

Le Président Départemental

Sans.

Gestion

radioref@r-e-f.org

Le Rédacteur

F6IOD

Rappel :

La cotisation annuelle est valable pour la période comprise entre l'AG 2025 de janvier à celle de l'année suivante : elle est à 20 Euros. C'est par cette cotisation que le RCO peut vivre : QSL, relais UHF, APRS, EDF, taxes, assurances, manifestations, peuvent ainsi exister. En étant cotisant à l'association, vous pouvez également vous exprimer lors des réunions du RCO.

Le chèque, si vous ne l'avez pas déjà fait, est à établir au nom du RCO, et à faire parvenir à : Radioamateurs de la Côte d'Or, Maison des associations, 02, rue des Corroyeurs, Boite Q2, 21068 DIJON cedex.